

Guéret, le 21 janvier 2022

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 8 octobre dernier, suite à des études menées dans le cadre de la réalisation de travaux de mise en accessibilité au collège de Crocq, des désordres structurels avaient été révélés sur le 1<sup>er</sup> étage du bâtiment. Ces désordres nécessitaient de fermer l'établissement afin de réaliser des expertises complémentaires.

Dès lors, une cellule de crise associant les services de l'Education Nationale (DASEN, Rectorat, équipe pédagogique du collège), du Conseil départemental, de la Préfecture, et du Maire de Crocq, a été constituée afin de trouver des solutions opérantes visant à assurer la continuité des enseignements pour la centaine de collégiens concernés.

Et c'est grâce à la mobilisation de tous, qu'en 4 semaines, le collège a pu être déménagé dans les locaux de la colonie de vacances situés à quelques centaines de mètres du collège, non sans une certaine adaptation de chacun (équipes pédagogiques, agents du Conseil départemental, parents et élèves). Les élèves ont ainsi pu être accueillis dès la fin des vacances de Toussaint, soit le 8 novembre, dans cet établissement provisoire.

En effet, l'utilisation des locaux de la colonie de vacances était temporaire puisqu'il avait été convenu avec les Œuvres du Loiret, propriétaire du site, de libérer les lieux à la fin des vacances d'hiver.

En parallèle, les expertises complémentaires conduites sur le collège de Crocq n'ont pas conclu à la possibilité de réintégrer, dans l'immédiat, l'établissement. En effet, ces études ont confirmé qu'il y avait eu une mauvaise mise en œuvre du béton lors de la construction, il y a une quarantaine d'années, conduisant à avoir 20 cm de béton en trop sur la dalle du 1<sup>er</sup> étage.

D'autres investigations sont encore en cours afin de déterminer le volume d'acier présent sur l'ensemble de la structure.

Samedi dernier (15 janvier), une 3<sup>e</sup> réunion d'information à destination des parents s'est tenue à Crocq pour les informer de ces conclusions et des premières solutions envisageables pour la rentrée qui suivra les vacances d'hiver. Suite à cette rencontre, décision a été prise par le Conseil départemental et l'Education Nationale d'élargir l'expertise à une autre hypothèse de travail évoquée en réunion.

Deux hypothèses sont apparues concernant l'accueil des élèves dès le 28 février : le LMB de Felletin ou l'ancien collège privé de Giat (fermé depuis juillet 2021). Ces deux solutions ont été minutieusement étudiées sur tous leurs aspects : temps de trajet des enfants, conditions d'enseignement, organisation pour les agents du Département, les enseignants et l'équipe pédagogique, l'estimation des investissements et surcoûts éventuels en termes de fonctionnement, etc.

Les élus départementaux, en accord avec l'Education Nationale, le Rectorat et la Région (sur la partie transports) ont souhaité poursuivre la démarche de concertation entreprise à destination des parents, mais également des élus locaux (en particulier les communes de Creuse et du Puy-de-Dôme concernées) pour les associer à la décision.

Ainsi, des échanges en visioconférence se sont tenus le 19 janvier dernier, suivis, pour ceux qui en exprimaient le souhait, d'une visite sur site du collège de Giat, le 20 janvier. Lors de cette réunion, maires creusois ainsi que le maire de Giat, représentants du Conseil départemental du Puy-de-Dôme et parents d'élèves ont spontanément proposé leur aide, afin de faciliter le déménagement du collège, de la colonie vers Giat. De même, et au regard du bon état des salles de cours, mais également du gain de temps de trajet (15 min Crocq/Giat contre 45 min Crocq/Felletin), tous se sont unanimement prononcés (une trentaine de personnes) en faveur du collège de Giat avant de souligner l'importance d'organiser une visite du site, avant la rentrée, avec les personnels et enseignants du collège de Crocq.

Suite à cela, décision a été prise ce jour, en accord et avec le soutien de l'Education Nationale et du Rectorat, qu'à compter du 28 février et jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours, le collège de Crocq intégrera les locaux de l'ancien collège privé de Giat.

En parallèle, la démarche de concertation se poursuivra entre le Conseil départemental, l'Education Nationale et le Rectorat, les parents et les élus locaux afin de faire des points d'étape réguliers non seulement sur le fonctionnement du site de Giat, mais également sur l'évolution des expertises conduites à Crocq et les solutions envisageables pour la prochaine rentrée.